

Article 43 du Règlement

LES FINANCES

LA TAXE DE VENTE ET LES DROITS DE DOUANES SUR LES APPAREILS POUR MESURER LA TENEUR EN PROTÉINES DES CÉRÉALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné que les diverses entreprises céréalières auront besoin d'un grand nombre d'appareils pour mesurer la teneur en protéines des céréales, par suite de l'adoption du classement protéique de ces dernières, que ces appareils ne sont pas fabriqués au Canada et devront par conséquent être importés des États-Unis, et enfin que le prix de ces appareils sera en définitive absorbé par les céréaliculteurs, je propose, appuyé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que le gouvernement prenne immédiatement des dispositions en vue de supprimer la taxe de vente et les droits de douane sur les appareils servant à mesurer la teneur en protéines des céréales importés au Canada.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE BUDGET DES BANDES INDIENNES DU BASSIN DE SUDBURY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, j'invoque les mêmes dispositions du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Étant donné que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a effectué des coupes sombres dans le budget des bandes indiennes du district de Sudbury, qui auront des conséquences particulièrement désastreuses au niveau de l'enseignement post-secondaire, vu que le budget actuel ne vise que les étudiants qui sont déjà inscrits à des maisons d'enseignement post-secondaire, sans tenir compte de ceux qui s'y inscriront pour la première fois à l'automne, je propose, avec l'appui du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom):

Que la Chambre ordonne au ministre de reconsidérer immédiatement ces coupes sombres dans le budget des bandes indiennes du bassin de Sudbury, et notamment de rétablir le budget qu'on avait prévu au départ pour l'enseignement post-secondaire des bandes indiennes de la région.

M. l'Orateur: Pour mettre cette motion en délibération il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. l'Orateur.]

● (1412)

[Français]

LE COMMERCE

ON PROPOSE DE RÉDUIRE DE \$10 LA TONNE LE COÛT D'IMPORTATION DU CONCENTRÉ DE CUIVRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE AU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné le souci que doit avoir le gouvernement fédéral de favoriser l'essor industriel et économique de toutes les régions canadiennes; étant donné qu'il en coûte entre \$5 et \$16 de plus la tonne pour importer du concentré de cuivre de la Colombie-Britannique à Noranda, que pour exporter ce même concentré de la Colombie-Britannique au Japon; et étant donné que la compagnie située à Noranda aurait besoin de 100,000 tonnes supplémentaires de concentrés en 1978 et que cet approvisionnement est disponible en Colombie-Britannique, je propose, appuyé par le député de Rimouski (M. Allard):

Que le gouvernement fédéral, face à la conjoncture actuelle, négocie une réduction de l'ordre de \$10 la tonne pour l'importation de concentrés de cuivre de la Colombie-Britannique au Québec jusqu'à concurrence de 100,000 tonnes par année, et que le gouvernement fédéral déclare un mandat de deux ans sur l'augmentation des coûts de transport de minerai de fer sur la Voie maritime du Saint-Laurent afin d'examiner les conséquences économiques d'une telle décision.

M. l'Orateur: A l'ordre! En conformité de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES CONSÉQUENCES NUISIBLES DES EMPRUNTS À L'ÉTRANGER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Le gouvernement a emprunté ou a prévu des crédits de soutien de 7 milliards de dollars qui coûtent \$700,000 par jour en intérêts à l'heure actuelle. Étant donné que c'est la première fois dans l'histoire du monde financier qu'un pays laisse flotter sa devise et contracte en même temps des emprunts massifs pour la soutenir, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la Chambre mette un terme à cette politique en procédant de la façon suivante:

- (1) Que l'on libère les contribuables canadiens de ce fardeau fiscal que représentent les coûts énormes des intérêts;
- (2) Que l'on stimule la production et l'emploi au Canada, et
- (3) Que l'on laisse le dollar trouver son cours normal sur les marchés financiers internationaux.